

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Laurent MARTY
Tél : 04 42 91 72 00
Mél : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Spécialité « Bioanalyses et contrôles »

Notice candidat - Session 2021

1. Les candidats convoqués pour les épreuves orales (sauf épreuves de langue) et pratiques devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation des épreuves, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage précis des épreuves ainsi que tous autres renseignements relatifs à ces épreuves.
2. Vous êtes prié(e) de vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun candidat ne sera admis après l'ouverture des sujets.
3. Il sera indiqué sur tous les sujets si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou interdite.
Dans le cas où la calculatrice est autorisée, l'usage de la calculatrice avec mode examen actif et celui de la calculatrice sans mémoire « type collègue » sont autorisés.
4. Pour les candidats qui présentent les épreuves de soutenance de rapport de stage et d'engagement étudiant, la date de remise du rapport de stage en quatre exemplaires et de la fiche d'engagement étudiant sont fixées, dans chaque centre d'épreuve orale, le lundi 3 mai 2021, avant 12h00, dernier délai.
Les candidats devront se présenter le jour de la soutenance muni d'un exemplaire de leur dossier.
5. Les épreuves pratiques de travaux pratiques se dérouleront à l'ESTBA - 56 rue Planchat 75020 PARIS (Tél. : 01 43 71 47 40 / Mail : laurent.lokiec@estba.org).
Les documents sont interdits pour ces épreuves.
6. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'examen après les délibérations du jury final et les résultats (avec la mention admis à la session de rattrapage pour les candidats concernés) publiés sur l'application PUBLINET accessible via le site du rectorat d'Aix-Marseille : www.ac-aix-marseille.fr - rubrique les examens – RESULTATS le mardi 29 juin 2021 à partir de 15h00 (identification avec le numéro de candidat et la date de naissance).
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat
7. Une session de rattrapage exceptionnelle composée de deux épreuves orales (matières générales et professionnelles) se déroulera le mardi 6 juillet à partir de 8h00 (résultats le jeudi 8 juillet à partir de 15h00).
8. Les relevés de notes seront envoyés par courrier postal à tous les candidats par la division des examens et concours du Rectorat d'Aix-en-Provence le mardi 13 juillet 2021). Les diplômes seront établis par chaque académie d'origine des candidats.